

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01823

Numéro SIREN : 839 976 115

Nom ou dénomination : AA MAROT

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2023 sous le numéro de dépôt 21284



SADEC AKELYS

L'EXPERTISE AU SERVICE DE L'ENTREPRISE

SADEC LILLE

10 Allée Lavoisier

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tel +33 (0)3 20 30 80 00

Fax +33 (0)3 20 63 95 59

Mail accueil.lille@sadec-akelys.fr

www.sadec-akelys.fr

SARL AA MAROT

16 Rue de Pas

59000 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE AA MAROT, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un bénéfice net de 38 611 € (contre un bénéfice de 69 010 € au 31 octobre 2021).

Société SADEC

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France - Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social

19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tel +33 (0)1 53 53 58 00 - Fax +33 (0)1 53 53 58 10

Siège Administratif

06 rue du Général Sarrail - 10000 Troyes - Tel +33 (0)3 25 80 66 80 - Fax +33 (0)3 25 80 79 07

S.A. au capital de 4 000 000 euros - RCS Paris 551 461 694 - SIRET 551 461 694 00439 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR41351461694

Les capitaux propres s'élèvent à 264 554 € à la clôture de l'exercice au 31 octobre 2022. Le capital social s'élève à 20 000 € à la même date.

Nous constatons la présence des dettes auprès des établissements financiers au passif du bilan pour un montant global de 541 525 € au 31 octobre 2022.

L'actif net est essentiellement composé des immobilisations. Figurent à l'actif de la société des immobilisations corporelles pour 342 199 €, soit 34% du total bilan, des immobilisations financières pour 555 510 € (55 % du total bilan), ainsi que de la trésorerie pour 82 280 €, soit 8 % du total bilan.

Compte tenu de l'activité de holding de la société aucune situation comptable intermédiaire n'a été établie. En revanche, une situation comptable intermédiaire relative à sa filiale arrêtée au 31 mars 2023 fait ressortir un maintien du chiffre d'affaires et un résultat comptable stable.

En conséquence de quoi, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la situation de la société et en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,

Le 18 septembre 2023

Pour SADEC

Franck HUGONNOT,
Commissaire aux comptes et Commissaire à la transformation.